



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Allemagne

Question écrite n° 9824

Texte de la question

M. Adrien Zeller souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des enfants retenus arbitrairement en Allemagne par l'un des parents qui s'y est réfugié afin d'échapper aux lois de la République française. Dans une réponse à une question écrite en date du 7 juillet 1997 portant sur le même sujet, il avait été rappelé que les deux pays concernés sont liés par la convention de La Haye du 25 octobre 1980. Notre Gouvernement, nos postes diplomatiques et consulaires ont oeuvré pour une application concrète des textes en vigueur afin de faire respecter les droits des parents lésés, mais force est de constater qu'à ce jour nos concitoyens continuent de nous informer du peu de résultats obtenus. Une telle situation étant parfaitement intolérable à notre époque et dans le cadre des relations entre deux démocraties, il souhaiterait savoir quelles nouvelles démarches concrètes il compte entreprendre afin de débloquent ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Zeller](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9824

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 609

Question retirée le : 20 avril 1998 (Retrait à l'initiative de l'auteur)